AGENCE : PERIGUEUX
Votre interlocuteur Apave : Geoffrey TOUZOT
Email : geoffrey.touzot@apave.com
Tél : 0627952340

SGAMI SUD OUEST DIM/BZAC
A l'attention de : Julien RAMOS

Email : julien.ramos@interieur.gouv.fr
Tél :

RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

REHABILIATION BATIMENT 68 DU CNEFG - ST ASTIER - ST ASTIER

N° D'AFFAIRE : C25312678 N° CHRONO : 3	CE RAPPORT A ETE VALIDE PAR LE CHARGE D'AFFAIRE LE 22/07/2026 **SIGNATURE** TOUZOT Geoffrey	CHANTIER CASERNE GENERAL DUPUY 24110 ST ASTIER	1 OBSERVATIONS

Apave Infrastructures et Construction France, Société par actions simplifiée
sis 6 Rue du Général Audran 92412 COURBEVOIE cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 071

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les ouvrages concernés par sa mission au stade de la conception, sur la base des éléments transmis et mentionnés au § Documents examinés.
Le dossier examiné a été reçu :
Avant envoi du dossier de consultation des entreprises

MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEES

Les missions objet de notre contrat de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel
Th	Isolation thermique et économies d'énergie

ETENDUE DES MISSIONS

Conformément à notre contrat, l'étendue des missions est précisée pour les éléments de mission ci-dessous :
L - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :
- les travaux relatifs aux phases provisoires de chantier et les sollicitations associées ;
- l'examen de la solidité des ouvrages au regard des risques naturels à caractère exceptionnel (cyclones, tempêtes, inondations, séismes, avalanches, ...) ;
- les risques liés à une modification des caractéristiques du sous-sol (cas d'exploitation minière en fonctionnement ou d'évolution des caractéristiques du sol du fait de la présence de vestiges miniers ou de carrières) ;
- les risques technologiques (explosion, ...) ;
- l'examen des revêtements de sols ;
- les aménagements spécifiques des activités professionnelles ;
- la contamination fongique, chimique ou biologique des matériaux ;
- les ouvrages et éléments d'équipement relatifs au nettoyage, à l'entretien, à la maintenance des constructions.

LE - Sont exclus de la prestation :
- Le diagnostic préalable des existants affectés par les travaux neufs ;
- L'établissement ou la participation à l'établissement d'un état des lieux concernant ces existants.

STI - Sont exclus de la prestation :
- La solidité des ouvrages ou éléments d'équipement qui est réputée acquise ;
- La protection contre les rayonnements ionisants ;
- Les équipements de travail (levage, machine) et leurs dispositifs d'accès ;
- La vérification des ouvrages au regard de la réglementation ICPE (code de l'environnement Livre V –Titre 1er et décrets d'application) ;
- Les installations de production d'énergie électrique et leurs raccordements (éolien, photovoltaïque) ;
- Les vérifications relatives au respect des dispositions de protection vis-à-vis des risques naturels (foudre, ...) et technologiques.
Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

Th - Dans le cas d'une opération soumise à la RE2020, la mission ne porte pas sur le volet environnemental.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES 4
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION 5
3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION 6
4. SYNTHESE DES AVIS 7
5. AVIS AU STADE CONCEPTION 9
6. DOCUMENTS EXAMINES 14
7. DIFFUSION 14

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 OPERATION

REHABILIATION BATIMENT 68 DU CNEFG - ST ASTIER
CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire ou autorisation administrative

Nous ne disposons pas de la date de dépôt de la demande d'autorisation administrative.
A défaut nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable.
Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage.
Date de référence prise par défaut : 12/11/2025

Selon les éléments communiqués par le maître d'ouvrage

- Date prévisionnelle de début de chantier : 12/11/2025
- Montant prévu des travaux : 4 400 000 € HT
- Durée prévisionnelle du chantier : 12 mois

Classement réglementaire :

- Lieux de travail : h < à 8m

1.2 MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage : SGAMI SUD OUEST DIM/BZAC
89 COURS DUPRE DE SAINT MAUR
33041 BORDEAUX

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 DESTINATION DES LOCAUX

Pour l'établissement du présent rapport, la destination des ouvrages portés à notre connaissance prend en compte les usages suivants :
Service public : Militaire, caserne

2.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

Mission VIEL chiffrée séparément

3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION

3.1 MISSIONS COMPLEMENTAIRES RECOMMANDEES

Dans le cadre de la contribution à la prévention des aléas techniques inhérents au projet, nous restons à la disposition du Maître d'ouvrage pour étudier des missions complémentaires non prévues au contrat de contrôle technique.

4. SYNTHESE DES AVIS

4.1 PAR OUVRAGE

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique nos avis sur ouvrage dans le cadre des missions confiées

FONDATIONS	**STRUCTURE BETON**
Dispositions générales	Dispositions générales
STRUCTURE METALLIQUE	**STRUCTURE BOIS**
Dispositions générales	Dispositions générales
STRUCTURE EN MACONNERIE	**TERRASSE ETANCHEE INACCESSIBLE**
Dispositions générales	Dispositions générales
COUVERTURE EN PETITS ELEMENTS	**PLAQUES METALLIQUES AUTOPORTANTES**
Dispositions générales	Dispositions générales
MENUISERIES EXTERIEURES	**ETICS (SYSTÈME D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR)**
Dispositions générales	Dispositions générales
VENTILATION DE CONFORT	**DESENFUMAGE NATUREL**

Dispositions générales

SYSTÈME DE SECURITE INCENDIE

5. AVIS AU STADE CONCEPTION

5.1 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Avis Favorables (F) :
Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

Avis Défavorables (D)
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent un risque anormal vis-à-vis d'un aléa technique du fait d'un écart relevé selon les référentiels associés à l'une de nos missions, de la pérennité de l' ouvrage, des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

Avis Suspendus (S) :
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambigüité, absence de document,…). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

Hors Mission (HM)
Elément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqués ou hors du cadre de notre mission.

Sans Objet (SO)
Elément Sans Objet dans le cadre du projet

Pour Mémoire (PM)
Exigence réglementaire pour mémoire

5.2 Avis sur les ouvrages

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS	
INFRASTRUCTURE				
FONDATIONS				
Dispositions générales	**S**		**N°O1 - 1**	Fondations prévues pour les escaliers et rampes. Une étude de sols sera à réaliser afin de dimensionner les fondations.
STRUCTURE				
STRUCTURE BETON				
Dispositions générales	**F**		**N°O12 - 1**	Traitement des fissures et aciers dans les ouvrages en béton
STRUCTURE METALLIQUE				
Dispositions générales	**F**		**N°O10 - 1**	Escalier de secours en métal
STRUCTURE BOIS				
Dispositions générales	**F**		**N°O3 - 1**	Reprise de charpente et création de chevêtre
STRUCTURE EN MACONNERIE				
Dispositions générales	**F**		**N°O2 - 1**	Elévations en intérieur en blocs de SIPOREX
ETANCHEITE DE TOITURE				
TERRASSE ETANCHEE INACCESSIBLE				

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS	
Dispositions générales	**F**		**N°O6 - 1**	Réfection complète des étanchéités
COUVERTURE				
COUVERTURE EN PETITS ELEMENTS				
Dispositions générales	**F**		**N°O4 - 1**	Reprise ponctuelle de la couverture
PLAQUES METALLIQUES AUTOPORTANTES				
Dispositions générales	**F**		**N°O5 - 1**	Bac simple peau en couverture du séchoir
MENUISERIES EXTERIEURES				
MENUISERIES EXTERIEURES				
Dispositions générales	**F**		**N°O9 - 1**	Menuiseries acier pour les SAS d'entrée. Menuiseries alu pour les IS en pignon
FACADES				
ETICS (SYSTÈME D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR)				
Dispositions générales	**F**		**N°O8 - 3**	Isolation par l'extérieur de l'ensemble des façades.
GENIE CLIMATIQUE				
VENTILATION DE CONFORT				
Dispositions générales	**F**		Réseau ventilation	

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS
DESENFUMAGE NATUREL			
	F	**N°O7 - 1**	Mise en oeuvre de lanterneaux de désenfumage dans les cages d'escalier.
COURANTS FAIBLES			
SYSTÈME DE SECURITE INCENDIE			
	F	**N°O11 - 1**	Mise en place d'un équipement d'alarme de type 1 avec SSI de catégorie A.

5.3 Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LIEUX DE TRAVAIL Code du travail	
REFERENTIEL APPLICABLE (H < 8m) (R.4214-5 à R.4214-8, R.4214-20, R.4216-1 à 23 et 30)	
F	
CONSTRUCTION APPLICABLE AUX LIEUX DE TRAVAIL Code du travail	
DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES (R.4216-2 à 12)	
Répartition des sorties et distances maximales à parcourir (R.4216-11) **F**	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DESENFUMAGE (R.4216-13,14 et 16)		
Désenfumage des escaliers	**F**	**N°E4 - 1** Fenêtre de toit pour le désenfumage des cages d'escaliers.
MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE R.4216-30		
SYSTEME D'ALARME SONORE (R.4227-34 à 36)		
Équipement d'alarme (Art. 14 04/11/93)	**F**	Plan SSI - Cahier des charges **N°E1 - 1** Equipement d'alarme de type 1 avec SSI de catégorie A. (détection généralisée avec désenfumage des circulations)

6. DOCUMENTS EXAMINES

A40 ARCHITECTES

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
		Dossier DCE	22/07/2026

7. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

SGAMI SUD OUEST DIM/BZAC
Julien RAMOS
julien.ramos@interieur.gouv.fr

DESTINATAIRES EN COPIE :

A40 ARCHITECTES
Arthur CATTENOZ
a.cattenoz@a40architectes.com